

Direction des sécurités  
Bureau des politiques publiques de sécurité

Grenoble, le 22 décembre 2023

**Le préfet de l'Isère,**

à

*Liste des destinataires in fine*

**OBJET : Appel à projets - Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) 2024**

Le bilan départemental provisoire de l'accidentalité routière, arrêté **au 17 décembre 2023**, révèle une diminution de l'accidentalité routière, par rapport à l'année 2022. En comparaison, 47 personnes sont décédées sur les routes du département de l'Isère contre 54 à la même date en 2022, soit une baisse de la mortalité de 12 %. Le nombre de blessés et d'accidents corporels constatés a également diminué en Isère par rapport à 2022.

Ainsi, nos efforts ne sont pas vains et doivent perdurer pour que le nombre de victimes sur les routes iséroises ne soit pas une fatalité. Un accident est toujours un drame humain que nous pouvons chacun éviter par des comportements responsables.

Inscrite parmi les priorités gouvernementales, la lutte pour la sécurité routière est l'affaire de tous.

L'objectif du présent appel à projet est de mobiliser et soutenir l'ensemble des acteurs locaux, afin de poursuivre la réduction du nombre de morts et de blessés sur les routes.

Le PDASR est le cadre dans lequel s'inscrivent les actions de sécurité routière, contribuant aux orientations prioritaires de lutte contre l'insécurité routière. Il concourt notamment à leur réalisation par l'implication des intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR), ainsi que par l'octroi de subventions et le prêt de matériel pédagogique aux porteurs de projets.

*Pour une analyse plus détaillée des caractéristiques de l'accidentalité routière en Isère, les bilans mensuels de l'année 2023 peuvent être consultés sur le site internet de la préfecture.*

<https://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Securites/Securite-routiere/Barometre-de-la-Securite-Routiere-en-Isere>

## Déroulement de l'appel à projets PDASR :

Afin d'élaborer un programme annuel cohérent avec ces priorités, je vous invite à me faire part de vos propositions d'actions pour l'année, **avant le 15 février 2024**, en complétant la fiche projet, accessible depuis le site internet de la préfecture :

<https://www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securites/Securite-routiere/Le-Plan-departemental-d-actions-de-securite-routiere-PDASR/Plan-departemental-d-actions-de-securite-routiere-PDASR-2024>

Cette fiche est à compléter de la manière la plus précise possible, et à retourner avant la date ci-dessus **uniquement en fichier informatique, datée et signée**, par mail à l'adresse :

[pref-securiteroutiere@isere.gouv.fr](mailto:pref-securiteroutiere@isere.gouv.fr)

Les porteurs de projets peuvent se référer aux annexes de la fiche projet, pour connaître le détail des moyens matériels (outils de sensibilisation) et humains (IDSR) que nous mettons à leur disposition. Les intervenants départementaux de sécurité routière sont notamment à leur disposition pour animer les actions retenues dans le cadre du PDASR.

Une attention particulière sera portée aux projets qui feront l'objet d'un autofinancement ou de cofinancements afin de mettre en avant des projets d'envergure et multi-partenariaux.

Les porteurs de projets ayant transmis une fiche projet complète accompagnée des justificatifs nécessaires (devis, partenariats etc) seront informés par un arrêté préfectoral du montant éventuel de la subvention attribuée **mi-avril 2024, au plus tard**.

Je vous remercie de bien vouloir assurer une large diffusion du présent appel à projets auprès des différentes structures et établissements placés sous votre autorité, voire de tout acteur local susceptible d'entreprendre une action pertinente dans ce domaine.

J'attire votre attention sur les nouveaux enjeux locaux, définis dans le cadre du Document Général d'Orientations (DGO) sur 2023-2027 que sont les seniors et les publics sensibles dans les quartiers défavorisés.

**En 2023, les deux-roues motorisés** ont été fortement touchés et représentent 25 % des victimes. L'accent devra être également mis sur ce public vulnérable.

Les nouveaux modes de déplacement tels que les « **Engins de Déplacement Personnel Motorisés** » (EDPM) et vélos à assistance électrique sont de plus en plus nombreux dans nos paysages urbains et deviennent un axe prioritaire. Des actions en faveur de ces axes seront donc particulièrement à développer.

Je vous invite, en tout état de cause, à me faire part de l'ensemble de vos projets, y compris ceux pour lesquels vous ne sollicitez pas d'aide financière, afin d'avoir une vision globale de toutes les actions, et pouvoir les relayer le plus largement possible, lorsqu'elles participent à l'amélioration de la sécurité routière dans le département de l'Isère.

Je sais pouvoir compter sur chacun de vous, et vous remercie à nouveau de votre engagement aux côtés de l'État dans la lutte contre l'insécurité routière.

Pour le Préfet et par délégation  
Le sous-préfet  
Directeur de cabinet  
*Signé*

Afif Lazrak

### ***Destinataires in fine***

Messieurs les sous-préfets,

Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique,

Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie départementale,

Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Isère,

Monsieur le Président de Grenoble Alpes Métropole,

Monsieur le Président de l'Association des Maires de l'Isère,

Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours,

Monsieur le directeur académique des services de l'Éducation Nationale,

Madame la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités,

Monsieur le directeur départemental des territoires,

Monsieur le directeur départemental de la protection des populations,

Monsieur le directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation,

Madame la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse,

Monsieur le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble,

Monsieur le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Vienne,

Mesdames et Messieurs les délégués du Préfet,

Mesdames et Messieurs les Intervenants Départementaux de Sécurité Routière.